

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL 4 MAI 2022**

Présents : Monsieur WERMEILLE, Maire
Mesdames LOCU-CHARLIER, JOLY, MISCHLER et VILQUIN
Messieurs REYMOND, GUTRIN, PIERRECY, FERREUX, LORIN, MICHEL A,
MICHEL F et ROYER.

Date de la convocation : 27/04/2022

Madame MISCHLER est nommée secrétaire de séance.

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 10 MARS 2022

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par les personnes présentes lors de cette réunion.

II – DELIBERATIONS

1- Projet de carrière

Monsieur le Maire rappelle que la Société Béton Pro Rusthul a présenté en septembre 2021, un projet d'exploitation de carrière à la commune de Cize, sur les parcelles cadastrées section U n° 1283, 1291 et 451, soit une superficie totale de 17.6 ha.

Suite à la réalisation d'un pré-diagnostic Faune-Flore, l'emprise du projet a été modifiée comme suit :

- 4.5 ha de plateforme (installation de traitement des matériaux, recyclage de matériaux, stocks, infrastructures.....)
- 10 ha de zone exploitable

Il est présenté au conseil municipal les impacts estimés en termes de bruit et de poussière, ainsi que les engagements qui devront être tenus par l'exploitant, à savoir :

- la compensation de deux à trois fois la superficie d'exploitation,
- la remise en état et remblaiement à l'aide de déchets inertes et d'une couche en superficie au minimum d'un mètre de terre végétale afin de permettre le reboisement.

Si ce projet aboutit, il assurera un revenu pérenne et complémentaire à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 9 voix pour, 2 contre et 2 absentions

- **APPROUVE** le principe d'exploitation d'une carrière de roche massive calcaire située au lieux-dits « La Liège » et « La Liège et le Rocheret », sur une superficie de 14.50 ha,
- **ACCEPTE** que la Société Béton Pro Rusthul réalise (à ses frais) une reconnaissance par sondage mécanique sur les parcelles concernées, et qu'elle dépose une demande d'autorisation de défrichement sur les parcelles boisées de la commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer toutes les pièces nécessaires à l'élaboration d'un dossier de demande d'autorisation d'exploitation de carrière et à négocier et signer le contrat de forçage avec la Société Béton Pro Rusthul.

2- Décision modificative :

Afin de régulariser le budget prévisionnel 2022, Monsieur le Maire propose de procéder aux mouvements de crédits suivants :

| Compte | Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|--------|--------------------------|--------------------------------|----------------------------------|
| D 2138 | Autres constructions | 2 500.00 € | |
| D 2313 | Immobilisations en cours | | 2 500.00 € |

Décision modificative approuvée à l'unanimité.

3- Convention de partenariat avec l'Association AIR

Monsieur le Maire présente l'Association Intercommunale de Réinsertion (AIR) qui a vocation à intervenir auprès de personnes en difficulté d'insertion socio-professionnelle sur le territoire. L'objectif est de proposer à des personnes sans emploi qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles, un contrat de travail avec un accompagnement et un encadrement spécifique.

Monsieur le Maire propose de faire appel à cette association pour recruter une personne en CCDI (Contrat à Durée Déterminée d'Insertion), pour assister l'employé communal dans ses tâches quotidiennes.

L'association se charge du recrutement et de la gestion du contrat de travail.

L'association établira une facturation trimestrielle et forfaitaire à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité d'adhérer à l'association Intercommunale de Réinsertion (AIR) et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

4- Création de poste

Lors de la séance du 26 novembre 2020 le conseil municipal a délibéré pour la création d'un poste d'adjoint technique d'une durée de 20 heures hebdomadaire pour assurer les fonctions d'accompagnement et d'accueil à la cantine et au périscolaire. Ce contrat entrant dans le cadre du dispositif de l'accompagnement dans l'emploi avec le soutien financier de l'Etat.

Ce dispositif arrivant à expiration, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer un poste permanent à temps non complet d'adjoint technique afin de pérenniser cet emploi et faire face aux nécessités de service.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la création du poste d'adjoint technique pour une durée de 20 heures hebdomadaire.

5- Retrait des communes du Pasquier et de Pont du Navoy du Syndicat Horticole

Lors de sa séance du 6 avril 2022, le comité syndical du Syndicat Horticole et d'Embellissement de la région de Champagnole a accepté, à l'unanimité, le retrait des communes du Pasquier et de Pont-du-Navoy.

Conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales l'article 5211-19, cette question doit être soumise pour avis à l'ensemble des communes adhérentes au syndicat.

Approbation par le conseil municipal, à l'unanimité du retrait de ces deux communes du Syndicat Horticole et d'Embellissement de la région de Champagnole.

Dossiers en cours

Mme Johanna JOLY rappelle qu'un nettoyage de printemps est prévu avec les enfants de l'école vendredi 6 mai après-midi et samedi 7 mai à partir de 10h00 jusqu'à 12h00 pour toutes les personnes qui souhaitent participer.

Questions diverses

- ✓ Mme Yolande LETUR a demandé à la commune d'embellir la place du parking de la mairie, la commission environnement va étudier sa proposition lors de sa prochaine réunion.
- ✓ Monsieur le Maire fait part de plusieurs mails reçus suite à l'envoi par SUEZ de la facture d'assainissement. Il rappelle que la compétence assainissement est depuis plusieurs années transférée à Communauté de Communes. Monsieur le Maire précise que ces remarques ont été transmises au service compétent.
- ✓ Suite à l'annonce parue dans le dernier numéro du CIZE INFO concernant le recrutement d'une personne pour le poste d'agent spécialisé des écoles maternelles pour la rentrée 2022, la commune a reçu plusieurs CV qui seront étudiés prochainement.

Cize, le 5 mai 2022

Le Maire,

Philippe WERMEILLE



